

# Communiqué du Conseil Municipal

## 2 mars 2012

Conseil au complet.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2012.

### FINANCES

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2011, l'assemblée prend connaissance de ses conditions d'exécution. Le conseil adopte les résultats de l'exercice 2011, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 393 730,48 €	658 510,52 €
DEPENSES	822 506,29 €	408 903,97 €
	-----	-----
Déficit		- 249 606,55 €
Excédent	571 224,19 €	

Il affecte les résultats de l'exercice en réserve d'investissement à hauteur de 249 606,55 €, et en excédent d'exploitation reporté à hauteur de 321 617,64 €.

Il constate et adopte également les résultats du fonctionnement du CCAS, soit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	13 666,67 €	---
DEPENSES	6 547,08 €	---
	-----	-----
Excédent	7 119,59 €	---

Et décide de reporter l'excédent en fonctionnement.

Animation et valorisation des sites patrimoniaux Le Conseil sollicite l'aide du Conseil Général de l'Isère et de la Région pour obtenir des subventions dans le cadre de l'animation et la valorisation des sites patrimoniaux. Elles devraient être respectivement de l'ordre de 1160€ et 1 392€, pour une dépense subventionnable de 4 642€.

Subvention exceptionnelle A la demande de l'association la Ribambelle, le Conseil accepterait de subventionner 2 sorties de ski pour le transport, les forfaits et les cours car la personne porteuse du projet l'année dernière, empêchée par un arrêt maladie, n'a pas pu s'en occuper cette année. Le montant de la subvention serait au maximum de 1 600 €, selon le nombre de participants.

### TRAVAUX

Sentier piétonnier Le devis établi par l'entreprise Pidron d'un montant de 9 195€ HT, pour aménagement du sentier piétonnier qui doit relier le hameau du Moulin d'Avaux au village sur 330 ml est adopté par le Conseil, pour exécution durant le mois de mars.

Cantine Suivant un rapport des services sanitaires, il est nécessaire d'installer un robinet à pied à la cantine. Le Conseil confie les travaux à l'entreprise Serge Gagneux pour un montant de 381€ HT.

Bâtiments communaux La commission de sécurité a révélé la nécessité de faire contrôler les installations électriques pour l'ensemble des bâtiments communaux. L'entreprise Casella est missionnée pour faire le diagnostic et les travaux de remise aux normes pour un montant total de 10 470€ HT.

Le Maire rappelle que les bâtiments communaux devront répondre à l'obligation d'accès aux handicapés avant 2014. Il soumettra à la prochaine réunion le choix d'un cabinet en mesure d'établir un diagnostic, avec chiffrage des travaux à engager par priorité selon la destination des bâtiments.

## **PERSONNEL**

Agent technique Compte tenu de la charge actuelle de travail, le Conseil municipal décide de reconduire le contrat de travail à durée déterminée de M. Paul De Almeida pour 6 mois, ce qui permettra de réfléchir à la nécessité de créer un poste supplémentaire ou pas.

Convention de mise à disposition de personnel Sur proposition de la CCIC, le Conseil accepte de signer une convention pour la mise à disposition de personnel capable d'assumer les opérations comptables, salaires et déclarations, en cas d'absence des agents en poste.

Heures supplémentaires Le Maire rappelle l'entretien qu'il a eu avec les agents de la Maison du patrimoine et propose d'accorder des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux agents actuellement employés en CDD lorsqu'ils représenteront la structure au sein des réunions de commissions et/ou conseil municipal. Il est entendu qu'une seule personne pourra y prétendre, et ajoute qu'il est possible d'accorder une majoration des heures effectuées le dimanche à hauteur de 0,74 € par heure. Le Conseil approuve ces propositions.

## **URBANISME**

ENS Larina Le plan de gestion se termine en 2013, et le Conseil Général de l'Isère réclame un audit sur les actions réalisées. Pour ce faire le Conseil accepte de lancer une consultation afin de pouvoir désigner un cabinet extérieur, dont les travaux seront subventionnés à hauteur de 89% dans le cadre du CDRA.

OPAC 38 Afin que l'OPAC puisse construire des logements sociaux, la commune avait cédé un terrain dont une partie, après division, devait lui revenir. Le notaire à l'époque n'était pas allé au bout de la démarche, le Conseil autorise donc le Maire à signer toute pièce pour régularisation de la situation. L'OPAC 38 prendra en charge les frais notariés.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Un prévisionnel des coûts de collecte et traitement des ordures ménagères laisse penser que le tri sélectif augmente d'année en année sur la commune. Le montant fiscalisé sera de 94 429 € pour 2012.

Centrale thermique Une enquête publique est en cours concernant l'installation d'une centrale thermique à gaz dans la Plaine de l'Ain par une société norvégienne qui revendra ensuite l'électricité à ERDF. Les réserves avancées par M. le Maire sont l'impact physique des pompages et rejets dans le Rhône en amont de la centrale du Bugey, ainsi que l'impact visuel des 12 cheminées prévues. Bien qu'elles soient moins hautes que celles de la centrale nucléaire, elles rejeteront de la vapeur d'eau qui s'ajouteront à celles de Bugey. Le Conseil charge le Maire d'émettre un avis dans ce sens.

Parc naturel régional La Région a émis un avis favorable à la création d'un parc naturel dans notre secteur. Les élus de l'Ain, l'Isère et la Savoie souhaitent créer une association qui permettra de mettre en œuvre le projet, dont le fonctionnement pourrait être assuré par les communes adhérentes à raison de 0,10 € par habitant pour l'année 2012. Le Conseil confirme sa volonté d'y adhérer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Secourisme : le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la Croix Blanche pour recyclage des agents en matière de secourisme.

Le bilan des activités de la bibliothèque sera évoqué en réunion de commission du 15 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, des requêtes sont déposées par les conseillers :

- Réfléchir au moyen d'empêcher le stationnement des voitures sur les trottoirs de la Grande rue de St Etienne, car les piétons ne peuvent plus les utiliser ;
- Rappeler le syndicat des Eaux pour savoir dans quel délai est prévue la réfection de chaussée rue des Grands peupliers. Même démarche auprès de la CCIC pour le Chemin du Port de la Bruine ;

En réponse à la question du parrainage en vue des élections présidentielles, le Maire répond qu'élus sans étiquette il ne parrainera aucun candidat.